



RÉGION
NORMANDIE



2ème réunion de pilotage de l'instance de concertation au développement durable et à l'éducation à l'environnement en Normandie

mardi 22 mai 2018 à Caen

Synthèse

Ordre du jour :

- 1/ Ouverture du comité de pilotage par la Région Normandie et le GRAINE Normandie
- 2/ Rappel des objectifs de l'Espace de concertation et bilan de l'année écoulée
- 3/ Présentation et mise au vote de la charte, du schéma de gouvernance et du nom de l'espace de concertation
- 4/ Échanges sur les travaux à venir et recueil des besoins des membres du comité de pilotage
- 5/ Conclusion : Relevé des décisions

1/ Ouverture du comité de pilotage par la Région Normandie et le GRAINE Normandie

Accueil par Didier PERALTA – Conseiller Régional en charge de la biodiversité et Président de l'ARE Normandie

« Je tenais tout d'abord à excuser Hubert Dejean de la Bâtie qui participe à une délégation hydrogène à Bruxelles. Je ne reviendrai pas avec vous, qui êtes des spécialistes, sur les enjeux que nous vivons actuellement et qui nécessitent collectivement d'agir pour préserver notre planète (pour la survie de l'humanité et des autres espèces). Notre choix est de nous engager pleinement et sincèrement dans un mode de développement durable qui s'applique à nous, institution régionale, mais aussi d'inciter l'ensemble des acteurs du territoire à s'y engager ;

Les engagements politiques de la Région sur le Développement Durable ont été exposés par Hervé MORIN dès les 1ères Rencontres Normandes du Développement Durable (RNDD) du 7 décembre 2016. Parmi ceux-ci figuraient la relance d'un espace de concertation sur l'éducation à l'environnement et au développement durable à l'échelle normande ;

La Région, en tant que financeur public à l'échelle régionale souhaite mettre en cohérence ses politiques de soutien avec les besoins des acteurs régionaux qui travaillent pour ce développement durable par l'éducation au développement durable. Elle souhaite que les acteurs qui y travaillent s'accordent sur les priorités d'actions, se coordonnent sur les actions à mener, afin que celles-ci soient plus efficaces. Nous souhaitons que les actions soient menées à grande échelle quand elles sont pertinentes, qu'elles s'adaptent aux différents publics et au territoire ;

Je suis donc ravi que depuis le premier COPIL d'avril 2017, le comité technique ait pu se réunir à 3 reprises, grâce à la participation active de l'ensemble de vos structures, acteurs publics et associatifs régionaux, qui ont travaillé pour nous faire des propositions ;

Celles-ci vont nous être présentées pour validation, et cela vous semblera sans doute encore un peu fonctionnel et pas encore très opérationnel. Sachez qu'il s'agit de poser les bases de cette coopération et que ces bases se doivent d'être solides pour être durables...

Il nous sera également demandé aujourd'hui, rassurez-vous, de valider les éléments de méthode et d'émettre nos attentes et nos besoins pour que le Cotech puisse ensuite se mettre au travail efficacement afin d'élaborer un plan d'actions pour l'EEDD en Normandie ;

J'espère que vous continuerez à être à nos côtés dans ces travaux pour que nous assumions ensemble nos responsabilités, que nous renforçons et assurions la cohérence de l'action de tous vers l'éducation au développement durable de tous les Normands. »

Accueil par Sophie CHAUSSI – Co-Présidente du GRAINE Normandie

« Bonjour à tous je vous souhaite la bienvenue également et vous remercie de votre présence. Je souhaite également remercier la Région pour son implication et son accueil.

En tant que co-présidente du Graine depuis de nombreuses années, je perçois des évolutions. Tout le monde semble s'accorder de + en + à considérer que l'on ne peut pas aboutir à un développement durable sans éducation car la pédagogie sur la nécessité du changement, sur la nécessité des liens de l'individu avec son environnement naturel et social, et l'accompagnement des changements de comportements individuels constitue un facteur clé de réussite ; J'en suis ravie car c'est ce que le GRAINE défend depuis plus de 20 ans. Il trouve aujourd'hui encore plus qu'hier un écho positif de ses partenaires à cet argument qu'il défend.

En matière d'éducation à l'environnement et au développement durable, deux catégories d'acteurs majeurs sont présents : les institutions publiques et les associations ; le tissu associatif, que représente le GRAINE à l'échelle régionale puisqu'il est composé à 95 % d'associations, est un acteur de terrain incontournable et légitime. Nous sommes l'organisme qui assure une mise en cohérence entre les structures agissantes, la coopération entre elles et leur professionnalisation.

Dans le cadre de la fusion des Régions, dès 2015 le GRAINE s'est efforcé de réunir les acteurs agissant dans les territoires pour envisager ensemble l'EEDD normande. Nous avons écrit à plusieurs notre souhait de voir se mettre en place cette concertation dans le but d'aboutir à une stratégie régionale pour l'EEDD. Car l'EEDD est partout, on la retrouve dans tous les programmes d'actions thématiques (plan santé-environnement, Plan de prévention et gestion des déchets, feuille de route pour l'économie circulaire etc...), mais à force d'être partout, elle n'est nulle part. Il nous apparaissait donc important de lui attribuer une place transversale à tous ces secteurs, en lui octroyant une structuration propre et son propre plan d'actions facilitant la mise en cohérence.

C'est donc ici l'enjeu poursuivi au sein de cet espace normand : permettre les liens entre les acteurs, les thèmes, entre les projets et les différents dispositifs, en s'attachant en premier lieu à l'intérêt général.

J'ai hâte de voir les travaux qui ont été réalisés par le Comité technique pendant un an. Considérant qu'un cycle d'une année était trop court pour aboutir à une stratégie globale, nous nous sommes donnés le 4 avril 2017 un peu + de temps. En un an nous aboutissons à une instance fonctionnelle que l'on va découvrir et acter aujourd'hui. »

2/ Rappel des objectifs de l'Espace de concertation et bilan de l'année écoulée

Rappel du contexte et des attentes communes de la Région et du GRAINE (tête de réseau pour l'EDD):

Les acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable en Normandie sont très nombreux et diversifiés (associations, collectivités, représentants de l'Etat). Il est donc pertinent qu'il leur soit proposé de se réunir pour se concerter sur les priorités et les projets à mener, coordonner les actions entre eux, assurer des liens entre les différentes sphères d'acteurs et favoriser les mutualisations. Cette mission de structuration et de coordination des acteurs peut être assurée par la Région ou par la tête de réseau associative du secteur (le GRAINE).

2 espaces régionaux préexistaient depuis 2011 dans les deux Normandie :

- le CREEDD - Collectif Régional d'Education à l'Environnement vers un Développement Durable - en Haute-Normandie,
- l'ERC - l'Espace Régional de Concertation pour l'EEDD - en Basse-Normandie.

La volonté d'action perdurant, et compte tenu de la réunification des Régions, il est paru nécessaire de relancer une démarche unique en Normandie. La Région et le GRAINE ont souhaité unir leurs forces pour proposer aux acteurs une nouvelle forme de cellule de coordination.

Une première réunion du COPIL a eu lieu le 4 avril 2017 pour réunir les décideurs des structures qui agissent sur le champ de l'EEDD en Normandie afin de recueillir leurs attentes et de connaître celles qui souhaitent s'engager au sein d'une cellule de concertation pour l'EEDD en Normandie. Il a été décidé que l'espace pourrait servir à échanger et anticiper sur les dispositifs et politiques publiques, partager des projets à venir des structures opératrices et co-construire une stratégie régionale et un plan régional d'actions pour l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Le comité technique s'est ensuite réuni à 3 reprises (19 juin 2017, 20 novembre 2017 et 16 mars 2018) afin de travailler entre techniciens et d'élaborer des propositions pour le COPIL. Dans cette première année, les bases de fonctionnement de l'Espace de concertation ont été discutées, ainsi que les méthodes pour construire une stratégie régionale.

4 avril 2017 – Préfiguration de la concertation

>34 structures représentées

> Retour d'expériences des 2 anciennes régions

> Partage des objectifs d'une concertation à l'échelle normande :

- **Échanger et anticiper sur les dispositifs et politiques publiques**
- **Échanger et partager des projets à venir des structures opératrices**
- **Co-construire une stratégie régionale et un Plan régional d'actions EEDD**

> Adhésion des participants à l'existence d'un espace de dialogue en faveur d'une EEDD normande concertée et cohérente avec des attentes fortes :

- Sur les complémentarités entre les échelles de territoire et l'accompagnement de ces derniers ;
- Sur la mutualisation des forces pour les actions ;
- Sur les gains en efficacité et en cohérence ;
- Sur des priorisations de thèmes ;
- Sur les liens à développer avec les entreprises ;
- Sur la prise en compte de tous les degrés d'enseignement et la formation des équipes pédagogiques ;
- Sur la co-existence des différentes instances (NECI, Regal, ERC)

> **Une base de fonctionnement partagée**

- Concertation la plus légère possible : pas de création de structure, pas de cotisation des membres;
- Co-animation Région / GRAINE

- Dynamique collective : > associations & collectifs > collectivités > services de l'État > entreprises & acteurs économiques

> Pré-requis pour être membres

- envergure régionale ou départementale (ou compétences assimilées) > représentatifs d'un groupe d'acteurs ou d'un territoire > sensibilisant ou accompagnant les démarches de DD
- Nécessité d'une double organisation stratégique et technique : Copil et Cotech
- Un espace de concertation n'est pas un lieu de labellisation ou de financement, ni un espace qui fait à la place des acteurs du territoire (notamment à la place des réseaux d'acteurs existants)

19 juin 2017 – 1ère réunion du Cotech

Objectifs : Poser les bases de fonctionnement collectif (nom, méthode) de la concertation et faire des propositions pour le COPIL Fixer de 1ers objectifs concrets de travail.

> 20 structures participantes

> **Ateliers** : Concertation en EEDD : de quoi parle-t-on ? Co-construction d'une stratégie régionale de l'EEDD : quelle méthodologie ?

20 novembre 2017 – 2ème réunion du Cotech

Objectifs : S'approprier l'approche de la sociocratie (Lien IRD2) ; Découvrir des méthodes coopératives et les utiliser ; Continuité des travaux de définition des fonctionnements.

> 19 structures participantes

Ateliers : Gouvernance coopérative de la concertation ; Profils des membres (élaboration d'un process de séparation et d'inclusion) ; Vocables : définition du nom de l'espace ; Quels intérêts trouve-t-on à venir dans cet espace ?

16 mars 2018 – 3ème réunion du Cotech

Objectifs : Finalisation des propositions à présenter au Copil ; Mode de gouvernance de l'instance ; Nom de l'instance ; Charte de l'instance ; Continuité des travaux de diagnostic de l'EEDD normande

> 16 structures participantes

Ateliers : Gouvernance coopérative de la concertation ; Suite du diagnostic

3/ Présentation et mise au vote de la charte, du schéma de gouvernance et du nom de l'espace de concertation

Le NOM : Espace Normand de Coopération pour Accompagner la Transition Écologique - « ENCATE »

Les discussions ont soulevé la disparition du terme « éducation » dans ce titre. Il n'apparaît pas non plus dans le préambule de la charte.

Il est expliqué que ce nom a bénéficié de 3 ateliers. Le terme éducation ne ressort plus dans le titre car il a été jugé trop connoté « Éducation scolaire », trop restrictif par rapport à l'étendu du champs de l'EEDD. Il a été souhaité par les membres du Cotech une ouverture plus large afin que tous les membres s'y retrouvent. Beaucoup d'acteurs ne parvenaient pas à s'identifier dans le terme « éducation à l'environnement et au développement durable ».

Il est décidé de refaire apparaître le terme « Éducation » dans le préambule de la Charte.

Question est posée sur le périmètre de l'instance via le terme « transition écologique ». Pourquoi pas économique, social, énergétique ?

Il est expliqué que le terme « transition écologique » est issu d'un vote à mains levées car il a généré beaucoup de discussions qui n'ont pas permis d'aboutir à une décision par consentement de tous les participants.

La CHARTE :

La charte a été rédigée à partir des 2 anciennes chartes de l'ERC (bas-normand) et du CREEDD (haut-normand), en y ajoutant les décisions prises lors de 1^{er} Copil et des 3 ateliers de Cotech qui ont suivi.

Il est proposé que cette charte soit un texte **à valeur morale et qu'il ne sera pas demandé de signature du document par les structures, la charte mentionnera simplement le nom des structures engagées au sein de l'ENCATE.**

A la lecture des contenus de la charte, beaucoup d'autres questions sont apparues :

Le retrait de l'adjectif « *naturel* » est proposé ainsi que l'inscription de toutes les thématiques concernées ; Autre modification proposée : changer « *essentiel pour la mise en œuvre* » par « *élaboration et mise en œuvre* » ; Rassemblement des points 1 et 3 et 4 en un seul.

Il est donc apparu qu'il n'y avait pas eu de lien entre le représentant d'une structure participant au Cotech et le représentant d'une structure participant au Copil.

Les remises en question sémantiques sont donc trop nombreuses pour permettre une validation lors du Copil.

Choix est fait de renvoyer cette charte consolidée à toutes les structures qui doivent remonter leurs **points de blocages** vis-à-vis de la charte, c'est-à-dire les points qui les empêcheront de s'engager dans les travaux et de respecter cette charte.

Les engagements :

A la lecture des engagements inscrits dans la charte, plusieurs structures font état d'une complexité à inscrire deux personnes différentes en Cotech et en Copil. Les raisons peuvent être liées à la taille des structures, au problème de turn-over du personnel. La question des engagements à venir prévus est posée pour l'ENCATE mais aussi au sein des futures agences régionales regroupées dans le GIP. Il peut être difficile d'être dans les deux instances. Il y a besoin d'un temps de réflexion pour voir avec les équipes.

Il serait judicieux de changer les engagements de 2 personnes à « une à deux personnes » dans la charte.

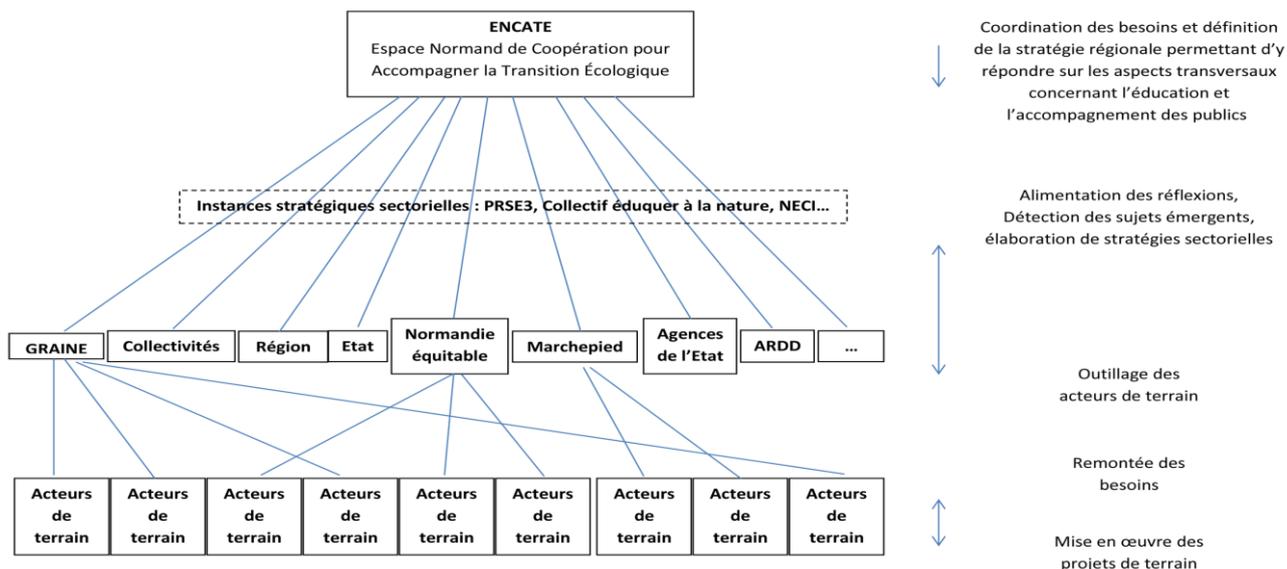
La question de la Gouvernance :

Il serait pertinent de proposer une formation à la sociocratie pour les membres du Copil, notamment sur la question du principe des votes par consentement.

Le Copil demande au Cotech de travailler sur l'approfondissement du mode de décision du Copil afin de cadrer le mode décisionnel du Copil de façon claire.

4/ Echanges sur les travaux à venir et recueil des besoins des membres du comité de pilotage

Proposition de schéma de l'organisation normande de l'accompagnement à la transition écologique :



A la présentation de cette proposition d'organisation des échanges entre structures, il est indiqué que l'ARDD ne devrait pas être à ce niveau mais inscrite aux côtés de l'ENCATE. Il faut être vigilant sur le risque de doublon des deux instances.

Il est nécessaire de travailler sur les articulations entre l'ENCATE et l'ARDD pour plus de clarté.

Il y a certainement des différences entre les objectifs opérationnels des 2 structures et peut-être moins sur le plan stratégique.

Didier Peralta propose qu'un comité technique spécifique travaille sur la répartition des missions entre l'ARDD et l'ENCATE en tenant en compte le fait que les deux structures ont des objectifs de travail différents (lieu de mise en œuvre d'actions de développement durable versus lieu de concertation sur l'éducation au développement durable). L'objectif sera d'assurer la cohérence et d'éviter les doublons.

Il précise que l'ARDD va porter la politique de développement durable et de biodiversité.

La question des entreprises :

Préconisation pour favoriser l'entrée des entreprises dans l'ENCATE : L'IRD2 et le service développement durable de la CCI, le réseau de global compact, l'AQM, Normandie Eco-entreprises pour identifier des entreprises qui pourraient intégrer l'espace.

Normandie Eco-entreprises indique qu'ils travaillent déjà à leur rapprochement avec l'AQM et Normandie Equitable.

Il n'est peut-être pas opportun de chercher à attirer de nouvelles structures tant que l'organisation des relations entre l'ENCATE et le GIP n'est pas structurée. Lorsque cela sera le cas, elles viendront d'elles-mêmes.

Sur la communication :

Il est demandé par les membres du Copil qu'il y ait une transmission systématique des ordres du jour et compte-rendus des Cotech au Copil.

Lorsque cela est possible, les réunions en visioconférence devront être préférées aux réunions en présence physique pour limiter les déplacements.

Autres remarques et questions :

Quelle sera la liberté de l'ENCATE dans la sélection des priorités d'actions. Comment ensuite s'assurer de la remontée des informations de ces priorités pour une application concrète de ces dernières par les acteurs dans les territoires ?

>> La Région sera un facilitateur dans les travaux de structuration. Par exemple, la Région s'intéresse plus particulièrement aux cibles des 15 à 25 ans car c'est sa compétence (lycées et formation professionnelle). Néanmoins, si les autres membres ciblent un public plus jeune, elle s'y intéressera aussi mais cela ne sera pas sa priorité.

Comment faire connaître cette charte auprès de différentes structures ?

>> Chaque membre de l'ENCATE est porteur de cet espace et peut donc le présenter à l'extérieur comme indiqué dans la charte. Un nouveau membre peut entrer avec un système de cooptation.

5/ Conclusion : relevé des décisions

- La Charte : Envoi de la charte consolidée à tous les membres du Copil pour qu'ils puissent remonter tous leurs points de blocages.
- La Gouvernance : Demande au Cotech de travailler à la clarification du mode de décision du Copil.
- La Communication : Le Cotech peut travailler sur la question de la circulation des actualités et projets des membres entre eux. Envoi systématique des ordres du jour et des comptes-rendus du Cotech aux membres du Copil.
- La stratégie et le plan d'actions : Envoi du document de diagnostic de l'EEDD normande au format Excel à tous les membres du Copil pour qu'ils puissent y ajouter leurs idées d'axes de réflexion complémentaires ainsi qu'abonder aux forces, faiblesses, opportunités et menaces de ces derniers.
- Organisation générale/structuration : Lancer un travail sur la comparaison des stratégies, rôles et missions de l'ENCATE vis-à-vis de la future ARDD.

Annexe 1 – Liste des acteurs présents (et invités)

<p>Associations & Collectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - URCPiE - GRAINE Normandie - ARE Normandie - GRAPE - FNE Normandie <p style="margin-left: 20px;">- CARDERE</p> <p><i>(Agrobio, Réseau normand des Clubs CPN, Relais d'Sciences, CIRSES, Collectif Éduquer à la Nature, ARDES, CTRC, ERREFOM, CREPAN-FNE Normandie, IRD2, Petits Débrouillards Grand Ouest, Le Marchepied, Ligue de l'enseignement de Normandie, ARPE, CRAJEP)</i></p>	<p>Collectivités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil Régional Normandie - Conseil Départemental de Seine-Maritime - Métropole de Rouen-Normandie - Communauté d'agglomération Lisieux-Normandie - PNR Boucles Seine Normande - PNR Marais du Cotentin - PNR du Perche - PNR Normandie-Maine <p><i>(Conseils départementaux du Calvados, de l'Eure, de l'Orne, de la Manche, CODAH, CU Caen la Mer, PNRégionaux Normandie-Maine, et du Perche)</i></p>
<p>Entreprises & Acteurs économiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Normandie Équitable <p><i>(CRESS Normandie, ADRESS, AQM, ANEA, GRANDDE, Groupe La Poste délégation Normandie)</i></p>	<p>Services de l'État & établissements publics</p> <ul style="list-style-type: none"> - DREAL Normandie - Agence de l'Eau Seine-Normandie <p><i>(Ademe Normandie, CNFPT Délégation de Normandie, DRAAF Normandie, Réseau développement durable des lycées agricoles normands, DRDJS Normandie, ARS Normandie, Université de Caen Normandie, Université de Rouen Normandie, Rectorat de l'Académie de Caen, Rectorat de l'Académie de Rouen)</i></p>

